

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

Date de la convocation :
25 Novembre 2019

Date d’affichage :
25 Novembre 2019

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 17
Procurations : 4

À la majorité :
Pour :
Contre :
Abstentions :
Mention exécutoire : oui

L’An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

Excusés : Mme Anne NAUDE, Mrs Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI et Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain COURAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Subvention exceptionnelle - Téléthon**

Dans le cadre du Téléthon, les enfants des écoles primaires France-Pasteur, Beugnet-Evrard et Jean-Jaurès 4 classes CM1 et CM2, ont participé le mardi 03 Décembre 2019 à une course dans le parc Mercier.

Monsieur le Maire propose de verser un Euro par enfant participant au Téléthon.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'attribuer au « Téléthon » une subvention exceptionnelle de 164 Euros, 164 élèves de CM1 et CM2 ayant participé à la course le 03 Décembre dans le Parc Mercier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Laurent POISSANT.



"DECISION EXECUTOIRE" 16 DEC. 2019

Reçue en Sous-Préfecture de LENS le 23 DEC. 2019

Publiée et Notifiée le 23 DEC. 2019
MAZINGARBE, le 23 DEC. 2019

Le Maire

Laurent Poissant

